



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

Communiqué de presse

1^{er} juillet 2020

La BCE lance une consultation publique sur son approche prudentielle de la consolidation

- La BCE clarifie l'utilisation des outils de supervision bancaire afin de faciliter la mise en œuvre de projets de consolidation durables
- Les exigences de fonds propres n'entraveront pas les plans d'intégration durables
- Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) seront généralement pris en compte et utilisés de préférence pour accroître la résistance
- La consolidation peut aider les banques à réaliser des économies d'échelle et à relever de nouveaux défis
- La BCE invite à formuler des commentaires jusqu'au 1^{er} octobre 2020

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour un [guide pour consultation](#) qui vise à clarifier son approche prudentielle des projets de consolidation impliquant des banques de la zone euro.

La BCE utilisera les outils de supervision dont elle dispose pour faciliter la mise en œuvre de projets de consolidation durables. Ces projets doivent être fondés sur un plan d'activité et d'intégration crédible, améliorer la durabilité du modèle d'activité et respecter des normes élevées en matière de gouvernance et de gestion des risques. La BCE :

- ne pénalisera pas les plans d'intégration crédibles par des exigences de fonds propres plus élevées. Le point de départ du calcul des fonds propres sera la moyenne pondérée des exigences au titre du pilier 2 (P2R) et des recommandations au titre du pilier 2 avant consolidation des deux banques ;
- examinera l'utilisation des écarts d'acquisition négatifs par les banques pour la réduction des risques et les investissements à valeur ajoutée ;

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.bankingsupervision.europa.eu

- acceptera le recours temporaire aux modèles internes existants, sous réserve d'un plan de déploiement solide.

La BCE encourage les parties envisageant une consolidation à nouer un dialogue avec elle en amont du processus. Ce qui permettra à la BCE de faire des observations préliminaires sur ces projets.

Avec la publication de ce guide, la BCE vise à clarifier la façon dont les superviseurs utilisent leurs pouvoirs s'agissant des projets de consolidation, comme annoncé par Andreas Enria au cours de sa conférence de presse de janvier 2020, et invite les parties concernées à formuler des commentaires. Cette plus grande transparence vise à rendre les mesures prudentielles plus prévisibles et à éviter les perceptions erronées quant aux attentes en matière de supervision.

La consolidation pourrait permettre aux banques de la zone euro de réaliser des économies d'échelles, de gagner en efficacité et d'améliorer leur capacité à faire face à de nouveaux défis, comme la numérisation. La rentabilité et la durabilité des modèles d'activité des banques font partie des priorités prudentielles pour 2020 et sont importantes pour accroître la résistance des banques et leur capacité à servir l'économie, notamment dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

La consultation concernant le guide commence ce jour et s'achèvera à minuit (heure d'Europe centrale) le 1^{er} octobre 2020. Le guide peut être consulté sur le [site Internet de la BCE consacré à la supervision bancaire](#). À l'issue de la consultation publique, la BCE publiera les commentaires reçus ainsi qu'un compte rendu.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [François Peyratout](#), au : +49 172 8632 119.

Note

- Dans ce communiqué de presse, le terme « consolidation » fait référence à tous types de combinaison d'entités auparavant indépendantes (telles que les fusions et acquisitions, les fusions entre pairs, etc.).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France